



Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2022

votées et percues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

La notice de cet avis est disponible en <u>cliquant ici</u> ou sur impots.gouv.fr

Somme à payer

829,00 €

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIP MAISONS-ALFORT/CHARENTON **51 RUE CARNOT** 94704 MAISONS-ALFORT CEDEX

MOUTON-HUBERT BENOIT MICHEL LAETITIA 43 RUE GABRIELLE 94220 CHARENTON LE PONT

Vos références

Numéro fiscal (C): 30 15 576 156 103 Référence de l'avis : 22 94 4071926 02

Numéro de propriétaire : 018 M03032 H

Département d'imposition : VAL-DE-MARNE

Commune d'imposition :

CHARENTON LE PONT

Débiteur(s) légal(aux) :

le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221 Date d'établissement : 04/08/2022 Date de mise en recouvrement: 31/08/2022

94053 Identifiant service:

Vos contacts

Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr



Par téléphone

- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 3 du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

- · pour le paiement de votre impôt : SIP MAISONS-ALFORT/CHARENTON 51 RUF CARNOT 94704 MAISONS-ALFORT CEDEX Tél: 01 58 73 85 15
- · pour le montant de votre impôt : SDIF DU VAL-DE-MARNE CELLULE FONC, DEPARTEMENTALE 1 PCE DU GEN PIERRE BILLOTTE 94037 CRETEIL CEDEX Tél: 01 43 99 36 82

* (service gratuit + coût de l'appel)

Payez cette somme par un des moyens suivants :

Date limite de paiement : 17/10/2022

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2022, sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401 *.

FLASHCODE

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

À compter de l'automne 2022, le service « Gérer mes biens immobiliers », disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires. Rendez-vous sur impots.gouv.fr.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)										
Identifiant	Droit	Désignation et adresse								
MCXQXK	PROP/INDIVIS	MOUTON BENOIT MATHIEU THEO								
MCXQXJ	PROP/INDIVIS	MICHEL LAETITIA								

Tax	es foncières 2022	Commune	Syndicat d		Inte commur	r nalité _		xes ciales	Tax <u>mé</u>	e ordures nagères	GE	Taxe EMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2021	29,19 %		%	/ ₆		% 0,6				0,00912 %		
	Taux 2022	29,19 %	%		9/		0,574 %		5,64 %			0,009 %	
	Adresse	43 RUE GAB	RIELLE										
	Base	2247					2	247		2247		2247	
	Cotisation	656						14		127		0	797
	Cotisation lissée												
	Adresse												
	Base												
	Cotisation												
	Cotisation lissée												
	Cotisation 2021	634						13		111			
	Cotisation 2022	656						14		127			797
	Variation	+3,47 %		%		%	+7	7,69 %		-14,41 %		%	
		Commune	Syndicat de communes		Inter munalité	T additi	axe ionnelle	Taxi spécia	es ales	Chambre d'agricultui		Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2021	%	%		%		%		%	%		%	
	Taux 2022	%	%		%		%		%	o,	6	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles												
	Cotisation 2021												
	Cotisation 2022												
	Variation	%	%		%		%		%	9	6	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)						du forfait estier	Majora base te construc	rrains				
	Base État									Droit proportions			
	Base collectivité									Droit fixe :			
Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour et la taxe additionnelle spéciale annuelle lle-de-France pour 5 €. Le versement net de votre commune au fonds de solidarité de la région lle de France s'élève à 1 280 859 €. Frais de gestion de la fiscalité directe locale Dégrèvement Habitation principale												cte locale	32
								Dégrève	ement J	IA État			
Dégrèvement JA Collectivité Montant de votre impôt													
											mpôt	829	
Réfé	rences administratives :	940 51 024 053 018	018 S T						tu		• 11		

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023 .

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772

PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-dorits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.